

**Bulletin d'inscription**  
**29<sup>èmes</sup> Foulées Rethéloises**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

né(e) le : \_\_\_\_\_ sexe : M  F

adresse : \_\_\_\_\_

code : \_\_\_\_\_ ville : \_\_\_\_\_

**10.00 €** chèque joint à l'ordre de **Rethel Courir**  
ou

**15.00 €** après le 3 novembre

licence FFA n° : \_\_\_\_\_

club : \_\_\_\_\_

ou

non licencié(e) et donc certificat médical joint

- Port du dossard fourni obligatoire
- Le coureur accepte l'utilisation de son image (à titre ni professionnel ni commercial) et que son nom figure dans les classements de la course qui seront diffusés.

Conformément à l'article L 231-2 du Code du Sport, les non licenciés doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
signature (obligatoire)

**ASSURANCES :**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'A.P.A.C. Assurances.

Individuelle accident :

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Les non licenciés doivent être couverts par leur propre assurance.

à retourner à  
avant le 3 novembre  
**M. Jean-Luc LESAGE**  
29 chemin de la Vignette  
08300 Sault-les-Rethel